



Mairie de Faycelles

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES

Jeudi 27 juillet 2023

Par suite d'une convocation, les membres composant le conseil municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 27 juillet, à Faycelles à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Claude Laborie, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 21 juillet 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du CR du CM du 6 juillet ;
- Bilan concert KKC Orchestra ;
- Modification RIFSEEP ;
- Décisions modificatives ;
- Questions diverses.

Membres présents :

- Jean-Claude LABORIE, maire ;
- Mmes Évelyne CAVALERIE, Nadine LAFON, Maylis LAVAYSSIÈRE, Hélène MATHIEU ;
- MM. Samuel CONTE, Frédéric DARTOIS, Éric FAGES, Jean-François HUGONENC, Jean-Christophe LABASCOULE, André RODRIGUES ;

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : -.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Jérôme BESSE-DAYNAC, Jean-Claude IBANEZ, Yveline POINSOT, Carine PRADELLE.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné Mme LAVAYSSIÈRE Maylis pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les délibérations de la séance sont mentionnées ci-après.

Approbation des deux PV du 9 juin et 6 juillet 2023

Les CRR sont approuvés à l'unanimité.

Proposition n° 1 de l'ordre du jour : **Point financement concert KKC**

Jean-Claude Laborie a proposé de partager la recette du concert en deux entre les artistes et les associations. Un apéritif amélioré sera proposé à tous les participants au mois de septembre.

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.

Proposition n° 2 de l'ordre du jour : **Décision modificative**

Jean-Claude demande l'autorisation pour réaliser une décision modificative.

Le Conseil Municipal a approuvé cette décision à l'unanimité.

Questions diverses

- Sur 18 communes ayant répondu à l'appel à projet d'implication citoyenne (Appel à Manifestation d'Intérêt-AMI), 6 ont été retenues dont Faycelles pour la réhabilitation de la grange du Bourg. La nouvelle a été annoncée le 17 juillet. L'élaboration du projet avec le département commencera à partir de septembre 2023.
- Un financement d'environ 500 € a été attribué à la commune pour aider le passage de la bibliothèque au numérique (changement ordinateur en libre-service par un PC portable), condition demandée par la Bibliothèque Départementale du Lot pour que Faycelles puisse rejoindre le projet de Médiathèque Numérique du Lot.
- Projet d'aide de la région pour aménager la commune autour du chemin de Saint-Jacques de Compostelle (Croix Blanche et Bourg) : une association composée d'architectes paysagistes va faire des propositions et financer des projets (enveloppe de 30 à 40 k€). Ils reprendront rendez-vous en septembre avec la commune. Ils ont été enchantés par le village lors de leur première visite.
- Dans le cadre du projet Fenêtres sur le paysage, l'association Derrière le Hublot va organiser une journée « Travèrs » entre Faycelles et Bédrier le 24 septembre : une promenade sera proposée, depuis le stade de Faycelles jusqu'à Bédrier, ponctuée par des animations.

- Demande pour installation panneaux photovoltaïques sur le bâtiment communal (avec les Fermes de Figeac) : l'étude menée précise que des panneaux sur les deux pans rapporteraient 690 €/an mais des travaux supplémentaires sont à prévoir au niveau de la toiture. La durée de la concession serait de 20 ans. Le conseil municipal est partant pour ce projet sous réserve que ce soit la société qui aura la gestion qui s'occupe du recyclage des panneaux, et que cette opération soit gratuite pour la commune. Jean-Claude Laborie attend d'avoir plus d'informations.
- Problème de la police de l'eau sur le bord du Lot – déchetterie proche de Frontenac : le terrain qui servait de décharge a été nettoyé et Faycelles a clôturé le terrain.
- Travaux à la sacristie en septembre pour rénovation plafond : demande d'aide pour déménagement des affaires / meubles au préalable. Accord de certaines personnes du conseil pour participer.

Fin de séance : 20h15

Fait à Faycelles, le 27 juillet 2023

Le maire, Certifié exécutoire